



Dossiers à remettre impérativement avant le vendredi 16 juin 2023

Merci d'adresser le dossier
via la plateforme dédiée (<https://createjoy.wenabi.com/#/creation-unlimited>)
et le dossier complémentaire par email à Diane Emdin, diane.emdin@vivendi.com

VIVENDI

La création dans toute sa diversité et la révélation des talents sont au cœur de la stratégie de Vivendi. Toutes ses activités y contribuent, en particulier l'audiovisuel (Groupe Canal+), l'édition (Editis), la presse magazine (Prisma Media) et les jeux vidéo (Gameloft).

Ses plateformes de distribution (Dailymotion et myCanal) assurent une large diffusion mondiale des œuvres et des talents. Havas Group dispose d'une expertise créative unique au service d'une communication porteuse de sens et différenciante pour les marques et leurs consommateurs. Vivendi développe également des activités complémentaires dans les domaines du spectacle vivant et de la billetterie, fédérées sous Vivendi Village.

Les investissements réalisés par Vivendi dans Banijay Group, Lagardère, Prisa et MultiChoice participent de cette même ambition de création d'un leader mondial de la culture, du divertissement, des médias et de la communication.

Les différentes entités de Vivendi et ses salariés partout dans le monde travaillent pleinement ensemble, évoluant au sein d'un groupe intégré. Cette organisation contribue à construire des sociétés plus ouvertes, inclusives et responsables en soutenant une création plurielle et inventive, en favorisant un accès plus large à la culture, à l'éducation et à ses métiers, et en renforçant la sensibilisation aux enjeux et opportunités du XXI^e siècle.

VIVENDI CREATE JOY

Vivendi a lancé en 2008 son programme de solidarité, The Vivendi Create Joy Fund, et s'engage à travers ses métiers, auprès des jeunes défavorisés. Vivendi Create Joy s'inscrit dans la démarche d'égalité des chances, de promotion de la diversité et d'inclusion, essentielle depuis toujours au groupe Vivendi.



Les talents sont partout. A nous d'aller les chercher !

Accès à la culture ...

Vivendi Create Joy œuvre pour faciliter **l'accès à la culture** pour les publics les plus éloignés grâce à la médiation, à la pratique culturelle et à l'initiation afin de s'épanouir, de prendre conscience de sa valeur, de développer un talent individuel et collectif. Les domaines audiovisuels et cinématographiques, de création de contenus, de jeux vidéo, du « live » (spectacle vivant), de la communication et de l'oralité, de l'écriture et de l'édition, ou encore du journalisme – éducation aux médias sont privilégiés car ils représentent les métiers du Groupe Vivendi.

... et Formation professionnelle aux métiers du groupe pour les - 26 ans

Afin de permettre au plus grand nombre, dont ceux pour qui les métiers de la création ne sont pas familiers, de rejoindre nos filières, d'acquérir les compétences nécessaires à leur insertion professionnelle et goûter à nos métiers-passions, Vivendi Create Joy s'engage dans **la formation professionnelle**. Vivendi veut promouvoir la diversité des talents et des parcours dans ses métiers.

FOCUS – Session Vivendi Create Joy de Juillet 2023

FORMATION PROFESSIONNELLE aux métiers de la CREATION pour les personnes en situation de HANDICAP

Vivendi Create Joy souhaite s'investir plus spécifiquement dans le soutien à des associations œuvrant dans la formation professionnelle et s'engageant pour l'inclusion des jeunes porteurs de handicap incluant les troubles psychiques et cognitifs, visible ou invisible.

Les formations aux métiers du Groupe Vivendi sont éligibles : audiovisuel et cinéma, spectacle vivant, communication, journalisme, écriture et édition, création de jeux vidéo et de contenus numériques...

En effet, pour favoriser la diversité et l'inclusion dans les métiers de la création et de la culture, Vivendi Create Joy s'engage, par cet appel à projet, à soutenir des initiatives permettant à ce public spécifique d'acquérir compétences et savoir pour trouver sa place dans nos métiers, goûter à l'autonomie et développer un autre regard dans la création.



Le groupe encourage ses collaborateurs à s'engager au profit de ses associations partenaires grâce à sa plateforme CreateJoy, dédiée au partage de compétences. Les salariés du Groupe participent ainsi au développement et à la réussite des projets.

Retrouvez les projets soutenus par Vivendi Create Joy sur le site www.vivendi.com, sur nos pages [facebook](#) et [instagram](#). Ecoutez les témoignages de bénéficiaires sur notre site [soundcloud](#) dédié.

Nature et critères des projets

Les projets soutenus par Vivendi Create Joy répondent aux critères suivants :

- leurs bénéficiaires sont des **adolescents et jeunes adultes en difficulté ou défavorisés, issus de milieux éloignés des centres et infrastructures culturelles** (Quartiers Politique de la Ville, milieux ruraux, ultra-marins...) **âgés entre 11 et 25 ans**
- pour les projets soumis dans le cadre du Focus sur la formation professionnelle, les bénéficiaires sont des jeunes adultes **souffrant de troubles et/ou d'un handicap**
- les projets se déroulent en **France**, en **Grande-Bretagne**, en **Allemagne**, en **Espagne**, en **Pologne** et plus généralement **en Europe**, et en **Afrique subsaharienne** (pays concernés : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, République Démocratique du Congo, Ethiopie, Guinée, Gabon, Niger, Sénégal, Togo, Madagascar, Rwanda)
- les projets concernent les métiers de Vivendi : le **cinéma**, l'**audiovisuel**, la **télévision**, le **journalisme**, le **spectacle vivant**, l'**humour**, la **communication**, l'**éloquence - l'art de dire**, la **création de contenus numériques**, l'**écriture**, l'**édition** et la création de **jeux vidéo**
- les projets couvrent **l'accès à la culture** par la pratique culturelle, la médiation culturelle
- les projets permettent de révéler un talent personnel, de prendre conscience de sa propre valeur, d'acquérir des compétences en vue d'une orientation ou d'une insertion professionnelle
- les projets de formation encouragent des bénéficiaires éloignés des réseaux professionnels à développer leur passion, leur talent pour l'un des métiers du groupe.

Le comité de sélection éliminera les dossiers si ces obligations ne sont pas respectées :

- respect des critères de sélection (voir ci-dessus)
- statut d'association ou fondation à but non lucratif reconnue et vérifiée par nos acteurs locaux
- être reconnu d'utilité publique ou d'intérêt général, au sens de la loi française
- comptes dûment certifiés ; financement diversifié et stable
- implication personnelle des bénéficiaires dans le projet, égalité des chances,
- expérience reconnue a minima d'un an dans la conduite de projets de formation professionnelle
- encadrement professionnel et engagement dans la réussite du projet

Par ailleurs, le comité évaluera les éléments suivants :

- la pertinence du projet par rapport à Vivendi Create Joy, à ses critères de sélection et à la politique de développement décidée par son Conseil
- l'originalité de l'action, sa viabilité, sa pérennité, son essaimage potentiel
- la cohérence de son plan d'action pour atteindre les objectifs fixés
- la transparence de la gestion, l'adéquation du budget, le mode de co-financement
- les indicateurs de mesure de l'impact durable du projet sur la vie des bénéficiaires
- le plan de communication et de valorisation du projet et des bénéficiaires

Les associations retenues signent un **contrat de mécénat** avec Vivendi.

Le contrat est annuel et peut prétendre à être renouvelé à condition que le projet s'inscrive toujours dans les critères de sélection, que le projet initial ait été mené à bien et jusqu'à son terme, qu'un bilan du projet et de son impact ait été soumis au Conseil. Tout renouvellement de contrat fait l'objet d'un dossier de demande de mécénat dans le cadre d'un nouvel appel à projet et est soumis au Conseil.

Pour proposer un dossier de mécénat

Toute proposition est composée d'une **présentation détaillée du projet**, complétée par les documents à fournir. Elle ne doit pas excéder 5 pages de texte ou 20 slides (diapos).

La présentation du projet doit comporter le **'Formulaire de demande de mécénat'** dûment rempli en ligne ainsi que les éléments suivants :

1/ la **raison sociale**, la **mission** et la **vision stratégique** de l'association porteuse du projet

2/ la **description** du projet faisant l'objet de la demande de mécénat avec notamment

- ses objectifs, le plan d'actions correspondant, le calendrier,
- les résultats attendus, les moyens de les évaluer, les éléments de reporting,
- la collaboration avec d'autres partenaires sur le terrain,
- ce qui rend le projet innovant et unique,
- les bénéficiaires du soutien de Vivendi Create Joy.

3/ le **budget** du projet avec

- le budget prévisionnel détaillé,
- le plan de financement des investissements prévus,
- le plan de trésorerie,
- les cofinancements publics et privés envisagés, demandés, acquis,
- le montant demandé à Vivendi Create Joy et l'utilisation prévue.

4/ les **contreparties** proposées en termes de communication, notamment :

- la visibilité du projet et du soutien apporté par Vivendi, l'association de l'image de Vivendi avec le projet.
- les événements, la presse.

5/ **Photographies, vidéos et logos** à fournir

Joindre au dossier **les logos** (en HD) de l'association et du projet, des photos et des vidéos pour illustrer le projet.

6/ Pour les **renouvellements** de projet :

- un bilan du projet précédemment soutenu avec notamment un compte rendu sur la réalisation, les difficultés rencontrées, l'utilisation de la dotation, les retours des bénéficiaires, l'impact social du projet ...

